

Paris, le 28 octobre 2020

3, rue Lespagnol - 75020 Paris
tél. : 01 44 83 46 02
p.calme@ffmkr.org
www.ffmkr.org

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de vous alerter sur l'urgence de la situation qui risque de se répéter dans les EHPAD. En effet, les remontées qui nous parviennent de la part de nombreux kinésithérapeutes sur le terrain font état de nouvelles interdictions, avant même que de nouvelles mesures restrictives ne soient annoncées par le Président de la République.

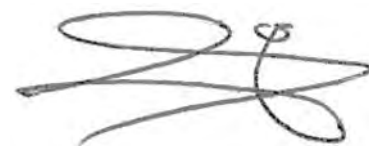
Déjà, l'interdiction d'accès aux EHPAD imposée aux kinésithérapeutes lors du précédent confinement, pour protéger leurs résidents d'une contamination, avait causé une rupture brutale dans la continuité des soins, avec les conséquences tragiques que l'on connaît.

Aujourd'hui, il semble que l'appréciation de la situation demeure toujours du ressort des seuls directeurs d'établissements, et que les conséquences issues du premier confinement risquent de se reproduire, ce qui apparaît inacceptable et incompréhensible. En effet, l'arrivée d'une seconde vague épidémique était connue et annoncée depuis plusieurs mois, et on aurait pu imaginer qu'un protocole unique de consignes claires soit prévu pour l'ensemble des EHPAD.

S'il est clair qu'en cas de dégradation de la situation épidémique, une limitation temporaire des interventions des professionnels de santé extérieurs, pouvant aller, si la situation l'exige, jusqu'à la suspension des interventions non indispensables à la préservation de l'autonomie est possible, je ne peux que déplorer que les kinésithérapeutes n'aient pas été consultés pour l'organiser.

Aussi, Monsieur le Ministre, je vous demande expressément de définir sans délai le cadre dans lequel l'accès aux EHPAD pour les kinésithérapeutes libéraux restera possible, et ainsi apporter des solutions aux patients et aux médecins coordonnateurs. En effet, et contrairement au mois de mars dernier, les kinésithérapeutes libéraux disposent des équipements de protection individuels leur permettant d'empêcher la propagation du virus au sein de ces établissements.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.



Sébastien GUERARD
Président